



Amendes pour stationnement

Par **Selosse**, le **05/03/2019** à **02:52**

Bonjour,

En allant payé une amende pour excès de vitesse , le trésor public m'a ressorti une dizaine d'amendes pour stationnement impayés datant de 2002 avec une voiture qui est parti en destruction en 2003.

Y'a t il un recours possible afin de ne pas avoir à la payé sachant que je n'ai jamais eu de rappel depuis ces dates d'infraction?

Merci pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **05/03/2019** à **07:07**

Bonjour,

Là, vous n'êtes pas dans le volet pénal mais dans le volet administratif : recouvrement de dettes au Trésor Public donc, la prescription de 3 ans ne joue pas.